



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2023

A la suite d'une convocation du 27 juin 2023, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 03 juillet 2023 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ Etaient présents : **31**
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Freddy LITTY, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES, Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, Pierre THIL.
- ✓ Représentée : **1**
Madame Sabrina HASSINGER représentée par Gaetano CIGNA.
- ✓ Excusés : **17**
Messieurs Pierre LANG, Alexandre CASSARO, Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Cyrille FETIQUE, Jean-Luc LUTZ, Guy BORN, Pascal LAUER, Gabriel WALKOWIAK, Roland GLODEN, Emmanuel THIRY, Cathia HEIM, Davis SUCK, Salvatore FIORETTO, François GATTI, Hubert BUR.
- ✓ Excusés ayant donné procuration : **3**
Madame, Messieurs Marc SENE a donné procuration à Francis SCHORUNG, Gérard THIEL a donné procuration à Etienne HOFFERT, André DUPPRE a donné procuration à Simone RAMSAIER.
- ✓ Absents : **4**
Messieurs Durkut CAN, Emmanuel SCHULER, Gabriel GLATH, Luc BALLASSE.

13. RESSOURCES HUMAINES

OBJET : INSTAURATION D'UNE PRIME DE PRESENTEISME

Afin de gratifier les salariés de droit privé non-cadres totalisant **0 jour d'absence par trimestre**, une prime de présentéisme est instaurée. Cette prime sera calculée chaque trimestre, par service, sur les économies faites sur les montants de la VIOCA (Valorisation Individuelle sur Objectifs collectifs atteints) non versés.

Elle est calculée en prenant en compte, par service, les VIOCA non versées en raison des absences des salariés durant un trimestre donné. Il s'agit ainsi de « reconnaître » l'implication des salariés présents ce trimestre, dans le dit service, qui se sont retrouvés à faire, en plus du leur, le travail de leurs collègues absents.

Pour le SYDEME, il n'y aura pas de surcoût supplémentaire puisque ce sont les économies réalisées sur la VIOCA qui seront versées sous forme de prime de présentisme aux salariés ayant eu 0 jours d'absence.

Le Comité syndical,

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président ;

Délibère par :

35 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- D'instaurer une prime de présentisme à compter du 1^{er} juillet 2023, selon l'exemple cité ci-dessous :

Pour un service X donné :

Salariés	Nombre de jours d'absence			VIOCA VERSEE	VIOCA NON VERSEE	PRIME PRESENTEISME
	MOIS 1	MOIS 2	MOIS 3			
Salarié a	0j	0j	0j	300 €	0€	225€
Salarié b	5j	0j	5j	0 €	300 €	0€
Salarié c	2j	1j	0j	150 €	150 €	0€
Salarié d	0j	0j	0j	300 €	0 €	225€
TOTAL VIOCA NON VERSEE A PARTAGER ENTRE LES SALARIES PRESENTS					450 €	

Les économies faites sont de 300 € (salarié b) + 150 € (salarié c) = 450 €

Il sera versé 450€ / 2 = soit 225 € aux salariés a et d.

Le montant maximal de cette prime est fixé à 500 € par salarié et par trimestre.

- D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 03 juillet 2023

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean Philippe SIEBERT,
Compte tenu de la publication de la délibération, le 12 JUL. 2023
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 12 JUL. 2023